



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'YONNE

PRÉFECTURE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

SERVICE DE L'ANIMATION  
DES POLITIQUES PUBLIQUES  
INTERMINISTÉRIELLES  
ET DE L'ENVIRONNEMENT

Auxerre, le

16 DEC. 2019

BUREAU DE  
L'ENVIRONNEMENT

AFFAIRE SUIVIE PAR :  
Thomas GEVREY  
TEL : 03 86 72 78 15  
thomas.gevrey@yonne.gouv.fr

**Lettre recommandée avec accusé de réception.**

Monsieur le Directeur,

Par courrier du 11 octobre 2019 et en application de l'article R. 181-46 du code de l'environnement, vous avez souhaité porter à ma connaissance certaines modifications relatives au parc éolien que vous exploitez sur le territoire de la commune de Vermenton. Ces modifications portent sur la suppression d'un poste de livraison ainsi que sur un changement de modèle des aérogénérateurs.

Le parc précité, composé de quatre aérogénérateurs et de deux postes de livraison, est autorisé à exploiter par un arrêté du 17 décembre 2015.

Après un examen attentif du dossier communiqué, j'ai l'honneur de vous faire connaître que les modifications susmentionnées ne sont pas substantielles au sens de l'article R. 181-46 du code de l'environnement et ne requièrent pas de mise à jour de la situation administrative ou de prescription complémentaire nécessaire au respect des dispositions des articles L. 181-3 et L. 181-4 du même code. Aussi, il vous appartient à présent de les mettre en œuvre, conformément aux éléments portés à ma connaissance.

Par ailleurs, vous avez sollicité la prorogation, pour une durée de deux ans à compter du 17 décembre 2020, de la mise en service des aérogénérateurs dudit parc. Afin de justifier votre demande, vous me faites état d'un retard dans le cadre de la livraison des éoliennes sur le chantier.

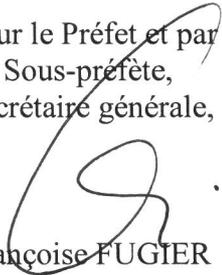
.../...

SAS Parc Eolien du Télégraphe  
EDF Renouvelables France  
100, Esplanade du Général de Gaulle  
Cœur Défense – Tour B  
92932 PARIS LA DEFENSE CEDEX

Compte tenu des éléments d'information que vous avez bien voulu porter à ma connaissance et conformément à l'article R. 515-109 du code de l'environnement, je vous informe que j'ai décidé de réserver une suite favorable à cette demande.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Pour le Préfet et par délégation,  
La Sous-préfète,  
Secrétaire générale,



Françoise FUGIER